

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Délibération	date du C.A. :26.04.95
95 - 2	point : 4

Opérations d'acquisitions approuvées

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10%. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

Communes

I- MANCHE - MER DU NORD

Picardie

Somme

1. Baie de Somme (extension) SAIGNEVILLE, PORT LE GRAND
BOISMONT, NOYELLES 500 ha
Sous réserve de la mise en place d'une zone de préemption.

II- ATLANTIQUE - BRETAGNE

Aquitaine

Gironde

2. Dunes de Vensac VENSAC 250 ha
Sous réserve du déplacement de la route en limite de la zone concernée.

III- MEDITERRANEE

Languedoc-Roussillon

Aude

36, QUAI D'AUSTREBERT
75013 PARIS
TÉL (1) 44.06.89.00
FAX (1) 45.83.60.45

3. Frescati PORT-LA-NOUVELLE 5,5 ha

Hérault

4. Le Bagnas	MARSEILLAN	0,2 ha
5. Etang de Nahmens	FRONTIGNAN	3 ha

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Var

6. Les Petites Maures	FREJUS, ROQUEBRUNE/ARGENS	400 ha
-----------------------	---------------------------	--------

IV- CORSE

Corse du Sud

7.		
a- Plage de Portiglio	PROPRIANO	70 ha
Pointe d'Aliva	BELVEDERE CAMPOMORO	20 ha
b- Palombaggia (extension)	PORTO VECCHIO	16 ha
c- Iles Cerbicales	PORTO VECCHIO	17 ha

V- RIVAGES FRANCAIS DE L'OCEAN INDIEN

La Réunion

8. Grande Chaloupe	LA POSSESSION	500 ha
--------------------	---------------	--------

VI- RIVAGES FRANCAIS D'AMERIQUE

Guadeloupe

9.		
a- Trou de David	SAINT-MARTIN	0,4 ha
b- Ilet Tintamare	SAINT-MARTIN	70 ha
c- Baie de l'Embouchure	SAINT-MARTIN	2,5 ha
d- Le Mont Fortune	SAINT-MARTIN	15 ha
e- Le Grand Ilet	SAINT-MARTIN	0,2 ha
f- Ilet Pinel	SAINT-MARTIN	10 ha

Guyane

10. Montagne d'Argent	OUANARY	900 ha
-----------------------	---------	--------

Le Président


Ambroise GUELLEC

Le Directeur


François LETOURNEUX